



## Principes

Le remplacement des cours d'instruction religieuse et de morale laïque et l'introduction d'un cours commun d'éducation aux valeurs (provisoirement dénommé « Vie et Société », mais dont l'intitulé définitif reste à définir) est prévue dans le programme gouvernemental de la législature 2013-2018.

La diversité de notre population scolaire s'accroît, et avec elle la diversité des convictions religieuses et philosophiques dans les classes. L'école luxembourgeoise doit pouvoir continuer de garantir à tous les jeunes une formation commune qui tient compte de leur diversité et qui les éduque aux valeurs indispensables pour construire le vivre-ensemble. Voilà pourquoi le programme gouvernemental prévoit de remplacer l'instruction religieuse et la formation morale et sociale par un cours commun d'éducation aux valeurs, aussi bien à l'école fondamentale que dans les lycées.

## Objectifs du cours

- Développer des compétences participant à la formation de citoyens autonomes, responsables et ouverts.
- Les élèves seront progressivement confrontés à leur vécu et aux grandes questions de l'humanité et de la société. En abordant les réponses qu'y donnent les différents courants philosophiques et éthiques tout comme les grandes traditions religieuses et culturelles, il proposera aux jeunes des pistes de réflexion pour se construire leurs propres points de repères, dans le respect de ceux des autres et en exerçant leur esprit critique.

Pour le LSAP l'approche adoptée devra être celle de la **philosophie pratique**. Du point de vue du contenu, le nouveau cours aura une panoplie beaucoup plus vaste qu'un seul cours sur le fait religieux et sera adapté au niveau des différentes classes.

## Travaux préparatoires

Les travaux en vue de l'élaboration du futur cours commun d'éducation aux valeurs ont été planifiés en concertation avec toutes les parties intéressées : Association luxembourgeoise des enseignant(e)s d'éducation religieuse et morale dans l'enseignement fondamental, Association luxembourgeoise des professeurs d'éthique, les commissions nationales des programmes respectivement de l'instruction religieuse et de la formation morale et sociale, archevêché, « Fir de Choix ».

- Février 2014 : mise en place d'un groupe de travail interministériel (Ministère d'Etat, Education, Fonction publique)
- Février - juillet 2014 : concertation avec les partenaires concernés (voir ci-dessus)
- Mai - juillet 2014 : analyse de concepts et de programmes en place dans d'autres pays (Québec, Suisse romande, canton de Zurich, Länder de Brandebourg et de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie) par quatre groupes de travail (respectivement pour l'instruction religieuse et la formation morale et sociale, à l'enseignement fondamental et à l'enseignement secondaire)

- Juillet 2014 : avis des groupes de travail « instruction religieuse » et « formation morale et sociale » de l'enseignement secondaire
- Novembre 2014 : avis du groupe de travail « instruction religieuse » de l'enseignement fondamental (pour la formation morale et sociale, un document de réflexion avait déjà été remis dans le cadre d'un projet antérieur)
- Novembre - décembre 2014 : analyse des avis par le ministère, élaboration d'une synthèse
- Janvier 2015 :
  - soumission à l'avis de deux experts externes : Prof. Dr. Daniel Bogner (Universität Freiburg) et Dr. Joachim Kalcher (Lehrerseminar Köln)
  - échange avec les syndicats SEW/OGBL et SNE
  - échange avec les associations Allianz vun Humanisten, Atheisten an Agnostiker Lëtzebuerg (AHA), Association luxembourgeoise des professeurs d'éthique (ALPE), Fédération Générale des Instituteurs Luxembourgeois (FGIL), Liberté de conscience (Libco), Libre Pensée Luxembourgeoise (LPL), Ligue Luxembourgeoise de l'Enseignement (LLE)
  - séance d'information avec les enseignants et chargés du cours d'instruction religieuse de l'école fondamentale sur les possibilités de reconversion
- Mars 2015 : échange avec l'initiative « Fir de Choix » ; mise en place des commissions en charge de l'élaboration des programmes ; désignation de M. Jürgen Oelkers comme médiateur ; présentation du plan-cadre
- Avril 2015 : présentation du cahier des charges aux partenaires concernés ; début des travaux d'élaboration des programmes
- Rentrée 2016 : *introduction d'un projet pilote*
- Rentrée 2017 : *introduction du nouveau cours dans toutes les classes de l'enseignement fondamental et du lycée*

### **Qui enseignera le nouveau cours ?**

#### Enseignement fondamental

A l'école fondamentale les enseignants et chargés du cours d'instruction religieuse sont actuellement employés de l'archevêché. Le gouvernement s'est engagé à proposer à tous les titulaires de ce cours une réaffectation dans le domaine de l'Education nationale. Ainsi chaque personne concernée se verra offrir une reprise par l'Etat qui garantira leur rémunération et leur carrière actuelle. L'offre sera valable pendant 3 ans à dater de l'introduction du cours d'éducation aux valeurs.

- Les enseignants qui disposent d'un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques (niveau de qualification minimal requis pour intervenir à l'enseignement fondamental) pourront accéder à la réserve des suppléants et devenir chargé d'éducation, suivant les conditions usuelles en vigueur pour tout autre candidat. Dans la mesure des besoins et moyennant une formation continue spécifique, ils pourront également dispenser le nouveau cours d'éducation aux valeurs.

L'Université du Luxembourg sera encouragée à ouvrir l'accès aux formations qui aboutiront au concours de recrutement des instituteurs de l'enseignement fondamental.

- Pour les personnes qui ne disposent pas du diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques seront créées des perspectives professionnelles grâce à la procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE) et des offres de formation continue. Les personnes ayant un niveau de 11e/3e auront la possibilité d'entrer en formation d'éducateur diplômé.

- Aux enseignants désireux de continuer leur engagement au sein de l'Eglise catholique, l'archevêché offrira la possibilité de maintenir leur statut contractuel au service du culte, pour assurer l'instruction religieuse en dehors des horaires scolaires. L'Etat financera un maximum de 40 unités ETP (équivalent temps plein). Ce cadre viendra à terme avec le départ à la retraite des enseignants en question.

### Enseignement secondaire et secondaire technique

A l'enseignement postprimaire, les enseignants qui dispensent les cours d'instruction religieuse ou les cours de formation morale et sociale font actuellement déjà partie du personnel de l'Education nationale. Ils pourront à l'avenir également dispenser le nouveau cours d'éducation aux valeurs moyennant une formation continue en la matière.

### Position du LSAP

Le LSAP approuve l'approche actuellement adoptée par le Ministère de l'Education nationale.

Néanmoins, nous resterons vigilants afin que nos priorités concernant ce cours soient respectées :

- Une contribution importante à l'éducation démocratique : les valeurs contenues dans la **Déclaration universelle des droits de l'Homme** ainsi que dans notre Constitution doivent être les fondements du nouveau cours.
- **Une approche centrée sur l'élève** : l'élève et son vécu doivent être le point de départ de toutes les discussions menées au sein du cours.
- **Pas d'endoctrinement** : la **neutralité des enseignants** doit être garantie, comme dans tous les autres cours de l'Education nationale (« Überwältigungsverbot »). De même, le **matériel didactique** utilisé doit être neutre afin que des discussions controversées puissent avoir lieu.
- Le cours doit permettre de rassembler les élèves autour de questionnements communs et encourager l'échange d'idées afin de susciter une **approche de tolérance** envers la différence.
- **Le titulaire de la classe** devrait être prioritaire pour enseigner cette matière dans l'enseignement fondamental.
- Le futur cours dans l'enseignement secondaire doit avoir au moins un **coefficient 1**.
- L'origine et la naissance des religions devront être expliquées, mais la religion elle-même y sera thématifiée dans le **contexte des questions métaphysiques et sociologique**.